

# CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

*Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.*

## AIRBUS INDUSTRIE

### Avions A310, A300-600

Réglage des switches de fin de course des sièges pilote et copilote

La présente Consigne de Navigabilité s'applique aux avions AIRBUS INDUSTRIE A310 et A300-600 toutes séries équipés de sièges pilote et copilote fabriqués par SOGERMA-SOCEA et de références équipementier :

2510112-01-(XX)	2510113-01-(XX)
2510112-03-(XX)	2510113-03-(XX)
2510112-05-(XX)	2510113-05-(XX)

Une course insuffisante entre la butée mécanique et la butée électrique du moto-réducteur horizontal des sièges de pilote et copilote peut conduire à un blocage du mécanisme du siège ou à une impossibilité de verrouillage du siège (le siège est libre).

Afin de prévenir une telle panne lors de l'utilisation des sièges, les mesures suivantes sont rendues impératives et doivent être exécutées dans **les 7 jours à compter de la date d'entrée en vigueur de la présente Consigne de Navigabilité.**

- a/ Vérifier visuellement l'état du switch de butée électrique (switch repère 3 figure 1 du Bulletin de Service SOGERMA-SOCEA n° 25-188 du 15 Avril 1991). Remplacer tout switch détérioré avant le prochain vol.
- b/ Vérifier le numéro de série équipementier des sièges. Les sièges de numéro de série inférieur à 261 sont, avec les sièges tous numéros de série qui ont fait l'objet d'une dépose de leur moto-réducteur horizontal, seuls concernés par les paragraphes suivants de la présente Consigne de Navigabilité.
- c/ A l'aide des instructions données par le paragraphe II-A du Bulletin de Service SOGERMA-SOCEA n° 25-188 du 15 Avril 1991, vérifier que la course entre la butée électrique et la butée mécanique n'est pas inférieure à 4 mm.
- d/ Si cette course est inférieure à 4 mm, sans être nulle, régler celle-ci de façon à la rendre supérieure à 4 mm en utilisant les instructions du Bulletin Service SOGERMA-SOCEA n° 25-188 du 15 Avril 1991.
- e/ Si la course est nulle, avant le prochain vol remplacer le moto-réducteur horizontal et régler correctement celle-ci lors de la pose d'un nouveau moto-réducteur horizontal.

---

Réf. : BS SOGERMA-SOCEA n° 25-188 du 15/4/91

---

**DELAI D'ENTREE EN VIGUEUR : 17 JUILLET 1991**

Date : 10/07/91	<b>AIRBUS INDUSTRIE</b> <b>Avions A310, A300-600</b>	91-155-125(B)
-----------------	---	---------------